



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19/06/2025

**N° 2025 - 44**

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à vingt heures trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

### Étaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

### Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

### Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation  
13/06/2025

**OBJET : Choix des entreprises - CAO travaux de démolitions - Bâtiments municipaux**

Date d'affichage  
26/06/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de Gamaches continue et prépare la phase 2 de travaux du projet de requalification du centre bourg qu'elle soutient depuis son entrée en candidature dans le dispositif 2014 - Revitalisation des centres bourgs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a réuni les membres de la Commission d'attribution, le jeudi 12 juin à 14h, en mairie pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de démolition des bâtiments municipaux utiles aux travaux de requalification du centre bourg-phase 2.

Pour rappel, le marché d'appel d'offre Démolition ne comportait qu'un seul lot en parties séparées :

- Travaux de démolition du syndicat d'initiative et halle au grain mitoyenne
- Travaux de démolition du poste de secours (hors sirène) de la place du petit marché.
- Travaux de démolition du bungalow à l'arrière de la mairie (ancienne classe)

L'offre de G3D a été retenue dans les conditions suivantes :

\*Partie poste de secours, syndicat et halle aux grains : offre de G3D à hauteur de 79 345.00€ HT

\*Partie bungalow technique : offre G3D à hauteur de 36 815.00€ HT

**Offre G3D totale : 116 160.00€ HT**

**TVA : 23 232.00€**

**Offre TTC : 139 392.00€**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ATTRIBUER** le marché Démolition pour un cout estimé de 116 160.00 € à l'entreprise G3D
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au marché Démolitions
- **D'OUVRIR** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

